



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 22 janvier 2024  
N° 13 / H030

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION TERRITOIRES  
- 23 novembre 2023 -

---

Président : Jean-Marc OFFNER, Président de l'École urbaine de Sciences Po

Rapporteurs : Michel DUÉE, Chef du département de l'action régionale (DAR), Insee

Luc BRIÈRE, Chef du département des études et des statistiques locales (DESL)  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS (01 87 69 57 17)

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	5
1. Enquête Avion-Train-Route (ATR), fréquentation touristique en Île-de-France.....	5
2. Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema.....	10
II. POINTS D'INFORMATION.....	13
1. Indicateurs territoriaux sur l'emploi : état des lieux et perspectives.....	13
2. Le dispositif « Points de vente » : mesurer les surfaces commerciales à partir de sources administratives.....	16
III. PRÉPARATION DU PROCHAIN PROGRAMME DE MOYEN TERME (2024-2028).....	19
Finalisation de la rédaction des avis de la commission Territoires.....	19
CONCLUSION.....	34
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	35
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	36

## Liste des participants

<b>ANDUZE</b>	Victor	Université de Lyon
<b>ARNOLD</b>	Céline	Insee – Division Commerce
<b>ASSOLENT</b>	Dimitri	Fédération française du bâtiment
<b>AUVRAY</b>	Emmanuel	Institut Paris Région
<b>BAGOT</b>	Jean-François	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France
<b>BIAUSQUE</b>	Vincent	Insee – Direction régionale d'Île-de-France
<b>BLOCH</b>	Kilian	Insee – Département de l'action régionale (DAR)
<b>BOUQUET</b>	Brigitte	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion – Direction de la population et des migrations
<b>BRIERE</b>	Luc	Ministère de l'Intérieur – Direction générale des collectivités locales (DGCL) – Département des études et des statistiques locales (DESL)
<b>BRUN</b>	Patrick	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
<b>CALVIER</b>	Céline	Insee – Département de l'action régionale (DAR)
<b>CALZADA</b>	Christian	Insee – Département de l'action régionale (DAR)
<b>CATANA</b>	Aurelian	Choose Paris Region
<b>CECI-RENAUD</b>	Nila	Insee – Division Commerce
<b>CHRISTIAN</b>	Barbara	Cerema
<b>DE RAPHELIS</b>	Magali	SG Cnis
<b>DELAGE</b>	Anne	Agence d'urbanisme de Bordeaux
<b>DELVAINQUIERE</b>	Jean-Cédric	Ministère de la Culture – Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-doc)
<b>DUBOIS</b>	Maximilien	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
<b>DUEE</b>	Michel	Insee – Département de l'action régionale (DAR)
<b>FRANCOZ</b>	Dominique	SG Cnis
<b>GARCIA</b>	Jacques	Centre technique régional de la consommation Occitanie et CE-SER
<b>GEORGES</b>	Pierre-Marie	Association des maires ruraux de France (AMRF)
<b>GUILLAUMAT-TAILLIET</b>	François	SG Cnis
<b>HADDAK</b>	Mohamed-Mouloud	Université Gustave Eiffel
<b>HERNANDEZ</b>	Patrick	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
<b>HUBERT</b>	Jean-Paul	Université Gustave Eiffel
<b>HYAFIL-SOLEL-HAC</b>	Virginie	Insee – Direction régionale d'Île-de-France
<b>IMBERTI</b>	Caroline	Insee – Division commerce
<b>ISNARD</b>	Michel	Insee – Inspection générale
<b>JOLY</b>	Nathalie	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
<b>LASSAUZAY</b>	Didier	Confédération générale du travail (CGT)

<b>LE PRIOL</b>	Mickaël	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France
<b>LEVY</b>	David	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
<b>LLACER</b>	Caroline	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
<b>MAUCHAMP</b>	Luc	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
<b>MAUREL</b>	Françoise	SG Cnis
<b>MISSEGUE</b>	Nathalie	Ministère de la Santé et de la prévention – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
<b>OFFNER</b>	Jean-Marc	École urbaine de Sciences Po
<b>PAGES</b>	Jeanne	Insee – Direction régionale d'Occitanie
<b>PARMENT</b>	Alexandre	Région Grand-Est
<b>PASSERON</b>	Vladimir	Insee – Département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA)
<b>PEREZ</b>	Fabien	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Service des données et des études statistiques (Sdes)
<b>POISSONNIER</b>	Aurélien	Ministère de l'Intérieur – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
<b>POTTIER</b>	Philippe	Insee – Division Commerce
<b>PUCCIO</b>	Benjamin	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
<b>QUELLEC</b>	Jean-Michel	Insee – Inspection générale
<b>REMONDET</b>	Martin	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
<b>RIMBEAULT</b>	Chloé	Initiative France
<b>SOUAL</b>	Hélène	Insee – Direction régionale Auvergne Rhône-Alpes
<b>TARTESSE</b>	Sylvie	Association pour l'emploi des cadres (APEC)
<b>THEODOSE</b>	Teddy	Université Paris 13
<b>TRAVERS</b>	Cécile	Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque
<b>VIGLINO</b>	Lionel	Insee – Département de l'action régionale (DAR)
<b>VOLLOT</b>	Michaël	Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord
<b>VONTHRON</b>	Simon	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)
<b>ZOLOTOUKHINE</b>	Erik	Progedo

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Jean-Marc OFFNER.*

## **INTRODUCTION**

### **Jean-Marc OFFNER**

Bonjour à toutes et à tous, je suis ravi de voir votre mobilisation pour cette commission Territoires que je présiderai pour la première fois. J'ai œuvré pendant trente ans dans la recherche, à l'Institut de recherche des transports, au Laboratoire Techniques, Territoires et Société (LATTTS) que j'ai dirigé, dans une ambiance d'enseignement supérieur et de recherche avec le CNRS et l'École des Ponts. Un peu las de la bureaucratie qui avait commencé à gêner le fonctionnement de la recherche, je suis parti dans la vraie vie pour diriger pendant treize ans l'agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine.

Un chercheur est censé être rigoureux et connaître l'importance des méthodologies et des observations tandis que travailler en agence d'urbanisme permet de voir les mécanismes de mobilisation de ces chiffres et ces données par l'action publique. Or, le Cnis permet cette articulation entre les impératifs de la production publique de statistique et les usages que l'on peut en faire dans un monde très bousculé par la transition écologique, dans lequel les questions territoriales prennent une importance encore plus grande qu'auparavant. Je suis ravi de présider cette commission.

Cette commission présente un ordre du jour chargé et important. Nous allons en effet discuter de l'élaboration du programme de moyen terme qui structurera nos séances pour les cinq prochaines années. Nous devons donc lister et hiérarchiser les thématiques dont nous nous emparerons. Nous aborderons par ailleurs différents sujets ayant trait à la mobilité et aux fonctionnements territoriaux.

## **I. DEMANDES D'AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Jean-Marc OFFNER**

Nous devons examiner deux projets d'enquête pour avis d'opportunité. Par cette opportunité, nous actons de l'intérêt public à obtenir ces informations et nous vérifions que ces informations n'existent pas déjà ailleurs. Nous n'aborderons pas, si ce n'est dans une discussion informelle, les questions de méthodologies qui sont examinées par ailleurs.

### **1. Enquête Avion-Train-Route (ATR), fréquentation touristique en Île-de-France**

*Une fiche descriptive avait été mise [en ligne](#) en amont de la réunion.*

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

L'agence Choose Paris Région a fusionné depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier avec le Comité régional du tourisme qui avait initié l'enquête Avion-Train-Route. Cette enquête touristique d'initiative régionale vise à fournir aux décideurs politiques et aux professionnels du secteur des informations quantitatives fiables et pertinentes pour disposer d'une vision exhaustive sur la demande touristique en Île-de-France en termes de flux touristiques et de connaissance des pratiques. Plus spécifiquement, cette enquête a pour objectif d'évaluer les flux touristiques en termes de séjours et de nuitées ainsi que les retombées économiques générées par la présence des touristes en Île-de-France, estimer la répartition et les poids des différentes nationalités en matière de fréquentation et de consommation touristique, connaître le profil des touristes, comprendre les pratiques des clientèles touristiques et avoir une connaissance plus approfondie de la satisfaction des touristes à l'égard de leur séjour sur le territoire francilien.

Ce dispositif a été initié dès janvier 2007 avec un premier module qui s'intéressait uniquement aux touristes internationaux au départ des deux aéroports franciliens, Paris Charles-de-Gaulle et Paris-Orly. Au fil du temps, cette enquête s'est enrichie avec de nouvelles clientèles et de nouveaux points d'enquête. En juillet 2008, le dispositif a été étendu aux touristes français et internationaux au départ des gares ferroviaires parisiennes. En août 2012, nous avons ouvert un nouveau point d'enquête à l'aéroport de Paris Beauvais. En janvier 2013, la clientèle française qui n'était pas interrogée jusqu'à présent au niveau des aéroports a également été couverte. En juillet 2013, le dispositif a été étendu aux touristes français et internationaux qui se déplacent en voiture, *via* des comptages aux péages autoroutiers et des enquêtes réalisées sur les aires

d'autoroutes. En janvier 2016, enfin, la dernière étape a consisté à interroger les touristes qui se déplacent en autocar, avec la montée en puissance des lignes liée aux dispositions législatives qui ont donné plus de liberté aux compagnies d'autocars.

Les questionnaires utilisés dans le cadre de cette enquête traduisent ces objectifs, avec des questions sur le profil des individus, les caractéristiques du séjour. L'enquête couvre à la fois les voyages de loisirs et les voyages professionnels. Le dispositif a aussi pour ambition de répondre à des difficultés à interroger notamment les touristes résidant en hébergements non marchands. Nous disposons d'informations issues des enquêtes de fréquentation hôtelière sur certains champs du tourisme, mais nous n'avons pas de vision complète. Cette enquête nous permet d'obtenir la répartition par mode d'hébergement. Elle nous fournit des informations sur les activités réalisées, les lieux visités, les moyens de réservation (en direct, *via* des agences de voyages en ligne). Le lieu d'hébergement permet de disposer d'une répartition spatiale des touristes en Île-de-France. Enfin, nous recueillons des informations sur les transports utilisés pendant le séjour (taxis, transports en commun, etc.).

Nous avons des informations sur les dépenses effectuées pendant et pour le séjour, avec une ventilation selon différentes catégories (hébergement, loisirs, restauration, transports sur place, achat de biens durables, etc.). La satisfaction est également mesurée selon différentes composantes (satisfaction générale, sur l'hébergement, la restauration, etc.). Pour le volet train, une partie de l'interrogation est dédiée à la connaissance du trajet en train, à la demande de notre partenaire (SNCF). Pour mener cette enquête, nous avons en effet conclu des partenariats avec Aéroports de Paris (ADP) et la SNCF. À l'époque où nous travaillions sur les aires d'autoroutes, nous avons également noué des partenariats avec les sociétés d'autoroutes (SANEF, Vinci Autoroutes, APRR) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour enquêter dans les espaces et les données de transport à des fins de redressement. Nous essayions aussi de leur mettre à disposition des informations plus spécifiques, comme pour la SNCF qui nous a demandé ce volet spécifique.

Nous enquêtons les touristes aux points de sortie du territoire, au moment de leur départ. L'interrogation se déroule dans les salles d'embarquement des aéroports, à bord des trains, les enquêteurs montant à bord, distribuant les questionnaires et les récupérant avant de descendre au premier arrêt, ou à quai, avant le départ, pour la gare routière de Bercy. Pour l'enquête auprès des voyageurs routiers, le dispositif était basé sur des comptages aux péages et sur des enquêtes dans les aires d'autoroutes de 2014 à 2019. Nous avons connu des difficultés financières, compte tenu des frais de déplacement des enquêteurs. En outre, il était difficile d'approcher les touristes sur les aires, et le taux de refus était relativement important. Dans ce contexte, nous avons décidé de modifier la méthodologie d'enquête pour cette partie du champ touristique qui est désormais approchée *via* un Access panel de touristes français et de touristes résidant dans les pays limitrophes. Les enquêtes que nous avons menées sur les autoroutes avaient montré que 90 % des touristes venant par la route étaient des Belges, des Allemands et des Britanniques. Le dispositif d'Access panel s'est donc concentré sur ces pays pour ne pas multiplier les coûts.

Nous interrogeons environ 26 000 touristes par an, en temps normal. Les années 2020 et 2021 ont été des années difficiles pour le tourisme. Nous avons collecté moins de questionnaires. Cette collecte est basée sur un plan de sondage lui-même fondé sur l'offre de transport qui nous est fournie par les transporteurs (SNCF, ADP, Flixbus). L'échantillonnage est réalisé *via* une stratification de l'offre et un tirage aléatoire par grappes. Nous choisissons certaines circulations sur lesquelles nous interrogeons la totalité des passagers. Les questionnaires ne sont distribués qu'à la population éligible, c'est-à-dire les touristes qui ont passé au moins une nuit en Île-de-France (soit entre 15 et 20 % des passagers d'un avion).

Nous présentons l'enquête aujourd'hui, après 17 ans d'existence de cette enquête, car nous avons engagé une démarche avec l'Insee visant à estimer les retombées touristiques des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'Insee nous a sollicités pour travailler ensemble sur cette question. Nous avons créé un comité scientifique composé de plusieurs partenaires pour réfléchir aux avancées en matière de conception méthodologique de l'enquête et définir le complément méthodologique qui nous permettra d'estimer ces retombées. Il s'agira d'un sur-échantillon sur trois ans, 2023, 2024 et 2025, entre le 25 juillet et le 24 septembre, réparti selon les différents modes de transport.

Cette enquête est unique dans le paysage francilien. La Région, notre principal financeur nous l'a commandée et l'utilise de manière intensive dans ses politiques publiques, notamment la définition du schéma régional du tourisme et des loisirs. Nous échangeons également avec l'écosystème touristique de la région, les départements, les offices du tourisme, les chambres de commerce, ainsi que les acteurs privés

qui ont besoin, pour la définition de leur stratégie marketing ou commerciale, des données concernant la clientèle touristique.

Les résultats sont diffusés sur le site professionnel de l'ancien Comité régional du tourisme. Nous avons une publication annuelle « Repères de l'activité touristique » dans laquelle nous détaillons les données de cette enquête. Nous utilisons aussi ces résultats dans les notes que nous pouvons produire pour la région. Nous configurons par ailleurs des fichiers ou des notes en fonction des besoins des professionnels. Nous diffusons par exemple des données sur le volume de touristes, la répartition entre Français et internationaux, les clientèles internationales, les retombées économiques ou encore les pratiques touristiques.

### **Michel DUÉE, Insee**

Sur le volet train de l'enquête, vous enquêtez les personnes qui viennent en train à grande vitesse (TGV). Ne serait-il pas opportun d'élargir ? Certains touristes français peuvent venir de province avec d'autres types de trains.

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

L'Access panel nous permet de nous affranchir de cet écueil, puisqu'il nous communique des informations que nous intégrons au dispositif. Il est basé sur un échantillon de la population française. Nous demandons le mode de transport et nous connaissons le nombre de personnes qui ont utilisé les TGV ou les trains régionaux.

### **Brigitte BOUQUET, Délégation interministérielle à l'accessibilité**

La délégation interministérielle à l'accessibilité participe également à un comité de pilotage et d'étude du Cerema sur les Jeux olympiques et paralympiques. Nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'interroger les touristes sur des besoins particuliers en matière d'hébergement. Nous ne disposons d'aucune donnée fiable sur les besoins d'accessibilité des personnes qui utilisent les services de l'hôtellerie. 1,5 milliard d'euros de fonds publics sont à investir dans l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier les établissements de proximité. Nous n'avons pas vraiment trouvé d'élément d'information. Je m'interrogeais notamment sur le volet d'enquête sur les JOP. Une enquête du Cerema, conduite pour le compte de la DIJOP, prend déjà en compte ces questions d'accessibilité. Ne serait-il pas possible de réaliser au moins une estimation des touristes qui ont besoin de prestations particulières en matière d'hébergement ou de transport ?

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Dans cette enquête, une question nous permet d'identifier les personnes en situation d'accessibilité réduite ou qui les accompagnent, avec différents types de handicap. Nous pouvons ensuite croiser cette information avec toutes les variables du questionnaire (mode d'hébergement, transports utilisés). Nous n'avons pas d'information en revanche sur les besoins spécifiques. Je ne saurais pas comment formuler cette question. Nous pouvons discuter avec l'Insee sur la possibilité d'approfondir l'interrogation. Je ne sais pas ce que vous entendez par la notion de besoins en termes d'hébergement.

### **Brigitte BOUQUET, Délégation interministérielle à l'accessibilité**

Il peut s'agir de besoins en termes d'accessibilité au bâti liés à une mobilité réduite, pour les personnes non voyantes, etc. Tout est décrit dans la loi de 1975 et les textes suivants. L'accessibilité peut aussi concerner les personnes au-delà d'un certain âge.

### **Luc BRIÈRE, DGCL**

Pourriez-vous nous donner quelques éléments sur la contribution de l'Insee à cette opération ? Les données seront-elles accessibles aux chercheurs ou à d'autres organismes ?

### **Vincent BIAUSQUE, Insee Île-de-France**

La Direction régionale Île-de-France s'intéresse tout particulièrement à cette enquête, car nous avons été missionnés par la Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) pour réaliser une étude d'impact des JOP sur le tourisme en Île-de-France et en France de façon plus générale. Disposer de données sur les non-résidents qui viennent spécifiquement en Île-de-France à l'été 2024 dans le cadre des Jeux olympiques constitue une information très importante pour répondre à cette demande d'étude. Nous ne pouvons obtenir ces informations qu'en modifiant à la marge certains questionnaires. Nous avons donc pris contact avec Choose Paris Région pour modifier ce questionnaire. Le volet avion notamment nous permettra d'obtenir des informations de comptage, mais aussi sur les profils des touristes, en comparaison avec les années 2023 et 2025, des informations sur les dépenses, en isolant les dépenses de billetterie.

Nous accompagnons donc Choose Paris Région pour mettre en œuvre la bonne méthodologie et réaliser les bons redressements pour répondre aux questions qui nous sont posées par la DIJOP. Un comité scientifique a été mis en place auquel participent la division sondage de l'Insee, la direction régionale Île-de-France, Aéroports de Paris, BVA qui est le sous-traitant de l'enquête, Choose Paris Région et l'ensemble des parties prenantes.

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Nous pourrions aussi faire évoluer la méthodologie de l'enquête sur certains points.

### **Jean-Cédric DELVAINQUIERE, Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)**

Le ministère de la Culture et le DEPS sont des utilisateurs réguliers de la publication de Choose Paris Région, « *Repères de l'activité touristique* », en particulier s'agissant des activités culturelles et des lieux visités par les touristes en Île-de-France. Nous soutenons donc cette enquête. Je n'ai pas compris si l'extension dédiée aux Jeux olympiques ferait l'objet d'un questionnaire spécifique ou de questions supplémentaires dans le questionnaire actuel. Dans le cadre du comité scientifique, je proposerais d'effectuer un aller-retour avec un représentant du ministère de la Culture sur la liste précise des items sur les motifs, les activités réalisées durant le séjour et les lieux. Le point de vue de la Culture sur la façon dont les items culturels sont formalisés me semblerait intéressant. Enfin, je pense qu'il serait aussi pertinent de se pencher sur les questions liées à la satisfaction pour les sorties et l'offre culturelle. Ces questions sont sensibles. Vous pouvez être insatisfait parce que vous ne trouvez pas de billet, parce que l'attente a été longue, mais tout à fait satisfait du contenu de l'offre. Il existe différents registres de satisfaction que nous pourrions préciser pour dépasser la conclusion un peu fruste de satisfaction ou insatisfaction globale.

### **Vincent BIAUSQUE, Insee Île-de-France**

Nous prenons note pour l'invitation au comité scientifique. L'enquête actuelle serait modifiée à la marge avec un petit module contenant des questions spécifiques aux jeux olympiques et paralympiques qui seront posées à tous les répondants de l'enquête sur la période allant du 25 juillet à 25 septembre.

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Nous constituerons un échantillon de base et un sur-échantillon, et toutes ces personnes seront interrogées sur la base du même questionnaire, avec les questions spécifiques aux Jeux olympiques.

### **Vincent BIAUSQUE, Insee Île-de-France**

Le travail est en cours. Il n'existera un questionnaire spécifique aux JOP que sur l'année 2024.

### **Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Vous interrogez les touristes venant par la route de pays limitrophes. Les Pays-Bas ne sembleraient donc pas figurer sur la liste.



**Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

J'ai un doute. Je crois qu'ils sont intégrés.

**Vincent BIAUSQUE, Insee Île-de-France**

Il me semble qu'il existe une catégorie Benelux qui permettrait d'aller au-delà des frontières communes avec la France et qui incluait les Pays-Bas.

**Jean-Marc OFFNER**

N'hésitez pas à dialoguer ensuite en bilatérale.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Je voulais rappeler la procédure s'agissant d'une enquête régionale. Puisque le Cnis est une instance nationale, habituellement, nous examinons plutôt des enquêtes couvrant un périmètre national. Il est tout à fait possible de demander le label et la certification statistique publique pour une enquête régionale. Cependant, le Cnis ne pouvant pas juger de l'intérêt au niveau régional, il demande au préalable l'avis d'une instance de concertation locale. Le Cries d'Île-de-France a rendu un avis favorable, émettant toutefois des réserves sur la méthodologie d'échantillonnage, qu'il demande de lever au plus tard pour l'examen par le comité du label. Quant à la durée de l'avis d'opportunité, s'agissant d'une enquête pérenne qui existe depuis très longtemps, mais qui commence seulement sa démarche vers la qualité de statistique publique, j'aurais tendance à proposer que la première opportunité ne soit donnée que pour deux ans plutôt que cinq, avec une clause de revoyure quand le comité scientifique sera en place et que vous aurez entrepris les démarches auprès du comité du label.

**Mickaël LE PRIOL, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris Île-de-France**

Quel est l'objectif du passage au comité du label ? Les taux de réponse sont plutôt bons. L'enquête ne relève pas d'une demande européenne.

**Vincent BIAUSQUE, Insee Île-de-France**

Nous poursuivons un double objectif. Nous voulons tout d'abord sortir des chiffres Insee à partir des données de l'enquête ATR sur les touristes étrangers. Nous nous inscrivons aussi dans un processus pour améliorer la qualité et faire entrer l'enquête dans le giron de la statistique publique.

**Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Cette démarche nous offre l'opportunité de nouer des échanges au sein du comité scientifique pour identifier d'éventuelles faiblesses dans la méthodologie et donner des consignes à notre prestataire sur différents points de vigilance.

**Jean-Marc OFFNER**

La commission Territoires donne son avis d'opportunité pour deux ans, avec un retour une fois que les Jeux olympiques se seront passés. Dans le monde du tourisme, beaucoup commencent à penser qu'il faudrait renverser la vapeur face au surtourisme et que la stratégie touristique ne consiste plus à faire venir le maximum de monde, mais à faire venir moins de monde, plus longtemps ou autrement. Le secteur du tourisme est très chamboulé et je n'ai pas eu le sentiment que cette vision prospective était forcément présente dans les questions que vous posez. Il sera donc intéressant de nous revoir dans deux ans, quand le monde du tourisme aura basculé dans une autre vision de cette activité.

*L'avis d'opportunité accordé peut être consulté [en ligne](#).*

## 2. Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#). Une fiche descriptive avait également été mise [en ligne](#) en amont de la réunion.*

### **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Je reviens pour la troisième fois présenter un ensemble d'enquêtes standardisées qui se déroulent localement sur les territoires. La mobilité des personnes soulève des enjeux économiques, sociaux, de santé publique et environnementaux. Ces enquêtes arrivent à répondre plus ou moins bien à certains de ces enjeux. Nous avons besoin d'observer pour quantifier et comprendre les pratiques de mobilité et le fonctionnement des territoires. Ces enquêtes sont déclenchées par les collectivités. Nous pouvons regarder ces données de manière descriptive, mais elles alimentent aussi des modèles et des outils d'aide à la décision, notamment quand il s'agit d'investir dans des infrastructures ou de les adapter. Ainsi, ces enquêtes permettent d'agir au niveau local et d'arbitrer des participations de l'État sur certains projets au niveau national. À partir d'une enquête, nous pouvons décrire le fonctionnement des habitants à l'intérieur d'un territoire, les répartitions modales et leur évolution dans le temps. Ces enquêtes standardisées sont assez anciennes et les collectivités qui les pratiquent depuis longtemps peuvent apprécier les évolutions entre deux éditions voire sur plus longue période. Ces enquêtes existent depuis les années 1970, notamment le cœur de questions sur la mesure de la mobilité. Nous pouvons ainsi suivre des évolutions sur le long terme. Grenoble a ainsi mené sa huitième enquête. En matière de mobilité, les grandeurs évoluent très lentement, en dehors des chocs comme le Covid. Pour analyser ces phénomènes, il est donc important de disposer d'une telle profondeur historique. Il existait autrefois plusieurs enquêtes différentes selon le type de territoire enquêté (EMD, EDVM, EDGT). Elles ont été unifiées en 2018, au moment de la dernière présentation au Cnis en devenant les Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>).

Cette enquête ménage est assez classique pour ce qui est de sa méthodologie. Nous interrogeons les personnes de 5 ans et plus, quelle que soit la taille du territoire. Ces personnes décrivent tous leurs déplacements effectués sur la voie publique la veille de l'enquête, un jour de semaine, du lundi au vendredi, hors vacances scolaires. Ces déplacements peuvent amener à décrire des trajets lorsque plusieurs modes motorisés sont utilisés pour un déplacement (mesure de l'intermodalité, des taux de correspondance). Nous décrivons aussi assez finement les véhicules du ménage, notamment leur motorisation pour pouvoir transformer ces déplacements en émissions pour calculer des équivalents de GES et polluants. L'EMC<sup>2</sup> peut permettre aussi d'étudier les programmes d'activité sur un jour moyen de semaine : nous pouvons en effet décrire toutes les activités réalisées hors du domicile et donnant lieu à un déplacement d'une personne sur une journée, au-delà de ses seuls déplacements habituels. Cette enquête est très utilisée par les chercheurs via la plate-forme Quételet.

Ces enquêtes constituent donc un outil très partagé.

Concernant le Cerema : c'est un établissement public administratif. Il rassemble d'anciens organismes : le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) et leurs antennes locales, les Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), qui faisaient partie du réseau scientifique et technique du ministère en charge des Transports au même titre que l'IFSTTAR. Le rôle du Cerema est essentiel dans le maintien de la connaissance de la mobilité locale sur le long terme.

Avec l'accentuation de la décentralisation dans les années 1980, les collectivités se sont vu confier la responsabilité de la mise en place des transports en commun et d'infrastructures routières sur leur territoire. Dans le même temps que le ministère se dessaisissait des crédits et des méthodes, le Cerema a repris ces enquêtes pour accompagner les collectivités dans la méthodologie et ne pas perdre cet outil de mesure des évolutions. Actuellement, le Cerema assiste les collectivités en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage en partie sur sa subvention pour charge de service public et le ministère en charge des transports finance une partie de la collecte sur le terrain, à hauteur de 15 à 20 %. Ce système hybride d'accompagnement méthodologique et financier a incité les collectivités à se tourner plus facilement vers le Cerema pour continuer de réaliser cette enquête selon les mêmes principes méthodologiques, même si certaines préfèrent conduire leurs enquêtes de leur côté. Aujourd'hui, nous disposons d'un système d'information relativement riche et harmonisé, bien que l'opération soit très décentralisée.

Nous avons obtenu un 1<sup>er</sup> avis d'opportunité en 2013, puis un 2<sup>ème</sup> en 2018. Le nouvel avis couvrira toutes les enquêtes qui se dérouleront sur le territoire au cours des cinq prochaines années. Nous avons rénové le dispositif pour introduire plus largement le téléphone, un mode de collecte moins coûteux que le face-à-face. En centre-ville des grandes villes, les résultats des enquêtes téléphoniques ne sont cependant pas tout à fait satisfaisants, ce qui pousse les collectivités à garder une part importante de face-à-face. Nous avons conservé l'enquête-cœur, rendu certains modules optionnels pour baisser les coûts.

L'enquête-cœur couvre la mobilité des personnes de tous les motifs, tous les modes, un jour de semaine, hors vacances et week-end. Elle est toujours collectée en mode administré, soit par téléphone, soit en face-à-face. Parmi les options que nous avons mises en place lors de cette rénovation, nous offrons aux collectivités la possibilité de réaliser une interrogation sur des jours de week-end. En plus du questionnaire Opinion que nous avons sorti du cœur, nous leur avons aussi permis d'effectuer une extension de collecte sur internet à partir d'un sous-échantillon de personnes sélectionnées à partir de l'enquête-cœur pour répondre à des questions plus précises pour la collectivité. En effet, le questionnaire standard du Cerema prend beaucoup de temps. Nous veillons donc à ce que la collectivité n'ajoute pas trop de questions dans ce cœur. Cependant, la collectivité a besoin d'éléments précis sur son territoire. Ce supplément internet lui permet donc d'évaluer des questions de satisfaction sur la mise en place de dispositifs ou sur des sujets plus sensibles comme sur les zones à faibles émissions (ZFE) ou l'acceptabilité de certaines politiques publiques.

Ces enquêtes couvrent principalement le territoire urbain. Elles sont également conduites dans les DOM. Le dispositif est partenarial pour le financement et les études. Les organisateurs de la mobilité sur le territoire sont à l'initiative de l'enquête. En général, l'enquête est menée sur un grand pôle urbain et sa périphérie. Plus rarement, elle est conduite sur un département entier. L'Isère est couverte en partie par l'enquête de Lyon et en partie par l'enquête de Grenoble. La Gironde est entièrement couverte, tout comme l'Ille-et-Vilaine.

Les financements sont souvent partagés. Outre l'État, le dispositif reçoit parfois l'aide de l'Ademe, l'Union européenne, notamment pour les enquêtes transfrontalières, ou les CCI. La collectivité diffuse la première des résultats. Depuis quelques années, le Cerema a insisté pour pouvoir diffuser les résultats au plus tard un an après. Sur notre site internet, nous diffusons depuis toujours des indicateurs de toutes les enquêtes. Désormais, nous assurons aussi une veille régulière et nous essayons de stocker tous les résultats produits sur notre site. S'agissant des données pour la recherche, nous publions systématiquement les données sur la plateforme Progedo-Quételet. Depuis 2018, nous avons dénombré 1 170 diffusions. Nous essayons aussi de développer un outil de requête open data, même si je ne peux pas vous donner de date de mise en production à ce jour.

Les grandes enquêtes réalisées ces 5 dernières années ont mixé face-à-face et téléphone. 13 agglomérations ont choisi l'option week-end, 8 agglomérations optant pour une collecte internet. Dans les prochaines années, nous avons prévu des enquêtes à Lille, Nantes. L'Alsace sera couverte en deux fois, début 2024 et en 2025. Différentes options ont été expérimentées. Nous travaillons de longue date sur le coût résidentiel pour essayer d'estimer le coût d'énergie du logement et du transport pour les ménages vulnérables dans le cadre d'un partenariat de recherche avec l'agence d'urbanisme de Grenoble. Nous avons réalisé cette extension de questionnaire sur l'enquête grenobloise. Sur l'enquête toulousaine qui s'est déroulée l'an dernier, nous avons mis en place un recueil de traces GPS à partir d'une application smartphone dédiée que nous allons exploiter tant méthodologiquement que pour étoffer la connaissance de la mobilité.

### **Jean-Marc OFFNER**

Nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets de mobilité dans le cadre du programme de moyen terme.

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Faites-vous appel à un prestataire pour la passation des questionnaires ?

### **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Tout à fait. C'est la collectivité qui passe le marché.

## **Jean-Marc OFFNER**

Le grand intérêt de ces enquêtes réside dans leur pérennité et leur capacité à comparer dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, il existe peut-être des trous dans la raquette par rapport à l'évolution des pratiques de mobilité. Des enquêtes spécifiques montrent qu'un jour de semaine ordinaire n'existe plus, que les déplacements quotidiens de longue portée existent, que les salariés nomades sont peut-être beaucoup plus nombreux qu'on l'imagine, etc. Il est donc intéressant de tester des questions nouvelles.

## **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Quand nous introduisons les EMC<sup>2</sup> dans un modèle, nous les complétons par des enquêtes origine-destination réalisées sur un « cordon » autour du périmètre de l'EMC<sup>2</sup> pour aller au-delà des seuls résidents. Le modèle fonctionne toujours avec les résidents portés par les EMC<sup>2</sup> et des non-résidents présents dans les flux origine-destination que nous interrogeons essentiellement sur les routes.

## **Aurélien POISSONNIER, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)**

Quels sont vos apports principaux par rapport à l'Enquête Mobilité des personnes du Sdes ?

## **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Nous avons une métrique assez semblable pour mesurer la mobilité. Dans une certaine mesure, nous pouvons nous comparer avec l'Enquête Mobilité des Personnes. La grande différence tient à la taille de l'échantillon. L'enquête du Sdes repose sur 15 000 personnes sur l'ensemble du territoire et ne permet pas de produire des résultats régionaux et encore moins locaux. Or, les régions qui portent aujourd'hui la responsabilité de l'organisation de la mobilité ont besoin de données fines. Nos échantillons locaux sont aussi gros que ceux de l'enquête nationale parfois. L'enquête nationale ne peut pas décrire des flux sur le territoire ; elle décrit seulement des typologies de flux.

## **Benjamin PUCCIO, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Je m'interroge sur l'inscription dans les enquêtes ménages de questions relatives aux livraisons à domicile. Le retrait d'une livraison dans un point relais doit être notifié à un moment donné. En revanche, les livraisons à domicile restent quand même absentes. L'enquête ménage constituerait un outil assez pertinent pour quantifier cet aspect.

## **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Avec l'EMC<sup>2</sup>, nous travaillons sur la mobilité des personnes et non des biens. Si un livreur est interrogé, ses déplacements de livraison ne relèvent pas du champ de l'enquête, tout comme pour un chauffeur de bus. En revanche, une infirmière dont le métier principal n'est pas de se déplacer va décrire ses tournées. Nous pouvons éventuellement interroger les personnes sur la fréquence à laquelle ils se font livrer, mais nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin, car nous nous concentrons sur la mobilité des personnes.

## **Benjamin PUCCIO, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Je comprends combien il serait singulier d'ajouter cette interrogation dans l'enquête actuelle. Néanmoins, il me semblerait intéressant de réfléchir à la façon d'inclure cette pratique qui devient assez massive dans les modes de vie actuels et qui pourrait fortement intéresser les collectivités. La comptabilisation de la livraison à l'échelle du domicile présente quand même un intérêt. Avec l'EMC<sup>2</sup>, nous travaillons sur la mobilité des personnes et non des biens. Si un livreur est interrogé, ses déplacements de livraison ne relèvent pas du champ de l'enquête, tout comme pour un chauffeur de bus. En revanche, une infirmière dont le métier principal n'est pas de se déplacer va décrire ses tournées. Nous pouvons éventuellement interroger les personnes sur la fréquence à laquelle ils se font livrer, mais nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin, car nous nous concentrons sur la mobilité des personnes.

## **Michel DUÉE, Insee**

Je pense qu'il serait un peu baroque de poser la question dans l'enquête EMC<sup>2</sup>. Ce type de question aurait plus sa place dans les enquêtes sur la consommation des ménages, comme l'enquête Budget de familles.

## **Fabien PEREZ, Sdes**

Je suis responsable de l'Enquête Mobilité des personnes au Sdes. Nous sommes effectivement un peu de la même famille et nous nous complétons bien. Les enquêtes EMC<sup>2</sup> permettent de disposer de données très fines au niveau territorial qui peuvent aider les collectivités dans leurs politiques. L'enquête Mobilité des personnes dispose en revanche d'un volet longue distance que n'abordent pas les EMC<sup>2</sup>. Nous travaillons ensemble avec le même objectif d'éclairer la mobilité des personnes.

## **Jean-Marc OFFNER**

Je vous propose de donner un avis d'opportunité positif pour les cinq prochaines années. Je regrette que le terme déplacement n'ait pas été maintenu. Les autorités organisatrices nous disent qu'elles s'occupent de la mobilité, ce qui n'est pas vrai. La mobilité est l'activation dans le temps et dans l'espace d'un mode de vie. Elle est beaucoup plus qu'un déplacement. Statistiquement, le terme de déplacement me paraît quand même plus clair.

*L'avis d'opportunité accordé peut être consulté [en ligne](#).*

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. Indicateurs territoriaux sur l'emploi : état des lieux et perspectives**

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).*

## **Vladimir PASSERON, Insee**

Je suis co-rapporteur de la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT) du Cnis. Je vous remercie de m'accueillir pour faire un point sur les indicateurs territoriaux. Nous parlons relativement peu de ces indicateurs alors que nous en produisons beaucoup, en phase avec les indicateurs nationaux. Je vous propose donc un panorama des différentes sources, avec des éléments de perspective pour alimenter le débat. Nous avons ajouté des liens à la présentation pour vous permettre de voir les différentes productions existantes.

À ceux qui ne connaissent pas les sources et qui veulent aborder les questions d'emploi au niveau territorial, je recommanderais la note « [Quelle source choisir pour quel usage ?](#) » qui montre la diversité des sources statistiques qui peuvent être mobilisées pour décrire l'emploi. Chacune de ces sources a ses forces et ses avantages. Ce document de synthèse détaille les sources disponibles en fonction des besoins de l'utilisateur. Dans cette note, cinq sources sont décrites : l'enquête Emploi (considérée comme la plus grosse enquête de l'Insee en nombre de personnes interrogées, mais insuffisante pour produire des indicateurs fins au niveau territorial), les estimations d'emploi annuelles et trimestrielles, le recensement, les comptes nationaux (qui délivrent de très nombreuses informations sur l'emploi par branche d'activité, mais ne sont pas territorialisés sur cet aspect de l'emploi et du marché du travail), et enfin le dispositif Flores. Trois de ces sources permettent de produire des données territorialisées sur l'emploi jusqu'à la zone d'emploi pour les estimations, jusqu'à l'infra-communal pour le recensement et jusqu'à la commune pour le dispositif Flores.

Les estimations d'emploi représentent un dispositif structurel et conjoncturel. Elles couvrent l'ensemble de l'emploi salarié et non-salarié, en France, hors Mayotte pour l'instant. Nous descendons à un niveau assez fin, c'est-à-dire jusqu'au niveau A5 pour la zone d'emploi, ou A38 pour les départements et régions. Comme pour les comptes annuels, nous réalisons deux versions, une version provisoire, puis une version définitive. Aujourd'hui, nous avons publié des estimations annuelles définitives pour l'année 2021. Dans un mois, nous aurons publié les estimations provisoires pour l'année 2022. En rythme de croisière, l'année n sera publiée mi n+2. Nous sommes dans une phase de rattrapage de nos calendriers.

Pour ces estimations d'emploi salarié, nous nous appuyons sur la déclaration sociale nominative (DSN) qui fonde désormais l'essentiel des déclarations des employeurs (hors particuliers employeurs et indépendants). Nous réalisons aussi des estimations trimestrielles selon le même principe, avec des

publications au niveau A38, voire au-delà. Au niveau national, ces estimations seront disponibles à 60 jours à partir de ce trimestre. Au niveau territorial, nous mettons à disposition les données jusqu'au département 90 jours après la fin du trimestre, et même 80 jours à partir de décembre prochain. Ces productions donnent lieu à un *Insee Résultats* sur les estimations annuelles. Les estimations trimestrielles font l'objet de séries longues et data-visualisations, ainsi que d'une publication trimestrielle avec une carte de France sur l'emploi et le taux de chômage localisé.

Le dispositif Flores constitue la suite du dispositif CLAP, un fichier localisé sur les rémunérations et l'emploi salarié. Il s'agit d'un fichier individuel au niveau des établissements (SIRET) qui décrit l'emploi salarié et les rémunérations. Il couvre l'ensemble du champ de l'emploi salarié, y compris les particuliers employeurs. Il représente un produit intermédiaire entre les bases tous salariés qui contiennent toutes les informations au niveau des postes et les estimations d'emploi.

Dans ces fichiers Flores, nous procédons à des travaux d'amélioration statistique sur la localisation du lieu de travail des établissements. Certains groupes ont tendance à déclarer leurs établissements à un même lieu de travail comme La Poste, la SNCF ou le Crédit Agricole. Or, nous voulons localiser l'emploi au niveau du lieu de travail, ce qui nécessite certains travaux statistiques. Certaines localisations relèvent aussi un peu de la convention. Pour les entreprises de nettoyage par exemple, le lieu de travail se trouvant dans des entreprises clientes, il existe une convention pour mieux répartir ces personnes. Des conventions sont également établies pour les vendeurs à domicile, les personnes itinérantes ou celles qui travaillent dans des entreprises de transport.

En matière de diffusion, des bases sur les principaux indicateurs des établissements sont mises à disposition, de même que des outils de requêtage dynamique pour voir l'emploi jusqu'au niveau de la commune, des intercommunalités, des aires d'attraction des villes, des unités urbaines, etc. De nombreuses exploitations sont réalisées sur la base de ces fichiers et mises à disposition sur Insee.fr.

Le recensement de la population recouvre un concept différent, celui de l'emploi « déclaré », qui est différent du statut au sens du BIT. Ces déclarations fournissent des estimations d'emploi. Le recensement de la population n'est pas adapté pour un éclairage conjoncturel, puisqu'il combine les résultats des cinq dernières enquêtes annuelles de recensement. Il permet en revanche des analyses en évolution sur longue période à un niveau extrêmement fin, jusqu'à l'iris. Il est très riche sur les mobilités domicile-travail, les modes de travail, et en perspective nous aurons également des éléments sur le télétravail. Là encore, ces informations sont mises assez largement à disposition, avec des entrées interactives qui permettent d'examiner les résultats aux niveaux les plus fins. Le site <https://statistiques-locales.insee.fr/> permet aussi de visualiser des données à différents échelons territoriaux.

S'agissant des perspectives, des évolutions sont envisagées sur le recensement pour enrichir l'information sur le télétravail, améliorer la qualité de l'information sur les PCS, avec la mise en œuvre de la PCS 2020. Sur les données administratives Flores et les bases tous salariés, nous n'avons pas encore mobilisé les adresses exactes, que ce soit pour la résidence du salarié ou le lieu de travail. Nous comptons investiguer cette information. Nous travaillons aujourd'hui sur la commune déclarée. Nous aurons alors plus d'information notamment sur les établissements situés dans les quartiers prioritaires de la ville. Nous voudrions aussi analyser l'apport de cette source sur les trajets domicile-travail. Les conventions sont nombreuses pour la localisation de certaines populations particulières ou de certains établissements. Ainsi, tous les salariés d'une mairie sont localisés dans une mairie, même s'ils n'y travaillent pas physiquement. Cette source présente des limites, mais nous pensons qu'il est possible d'enrichir l'information. Sur les estimations trimestrielles d'emploi, nous voudrions aller jusqu'à la zone d'emploi d'ici à la fin de l'année prochaine.

### **Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Quelles sources utilisez-vous pour les estimations d'emploi ?

### **Vladimir PASSERON, Insee**

Pour les estimations annuelles et trimestrielles, la source principale est la déclaration sociale nominative (DSN). Nous utilisons également toutes les sources sur les indépendants dans leurs déclarations sociales auprès des URSSAF ou de la MSA. Nous utilisons aussi les déclarations des particuliers employeurs pour compléter les informations de la DSN.

**Lionel VIGLINO, Insee**

Avez-vous une information sur les fonctionnaires internationaux, notamment autour de Genève ? Pour la connaissance territoriale, cette information pourrait nous être utile.

**Vladimir PASSERON, Insee**

Le privé est entré en DSN voilà cinq ans, la fonction publique n'y est entrée qu'en 2022. Nous travaillons actuellement à une mise en cohérence entre 2021 et 2022. Dans notre système destiné à la fonction publique, SIASP, nous disposons d'informations sur les agents expatriés de façon très détaillée. Ces données ne contribuent pas à l'emploi territorial en France. Inversement, le recensement fournit potentiellement de l'information sur les personnes qui résident en France et qui travaillent à l'étranger. Il existe un dispositif spécifique pour l'emploi transfrontalier. La DSN indique le lieu de résidence, ce qui permet d'identifier les travailleurs français qui résident à l'étranger. Ces flux sont suivis.

**Aurélien POISSONNIER, SSMSI**

Les personnes qui travaillent pour l'Unesco ne sont donc pas incluses dans DSN.

**Vladimir PASSERON, Insee**

Elles doivent effectivement être hors champ.

**Didier LASSAUZAY, CGT**

Dans Flores, comment prenez-vous en compte le télétravail ? *Quid* des transfrontaliers ?

**Vladimir PASSERON, Insee**

Le dispositif Flores est basé sur le lieu de travail. Les transfrontaliers ne sont donc pas pris en compte. Le télétravail n'est pas une ventilation disponible dans les sources administratives. Nous recueillons des informations sur le télétravail dans l'enquête Emploi et bientôt dans le recensement de la population. En revanche, la DSN ne comprend pas cette dimension.

**Luc BRIÈRE, DGCL**

Quel est le niveau sectoriel des produits mis à disposition dans le cadre de Flores ?

**Vladimir PASSERON, Insee**

Le fichier détail est accessible au CASD. Sur Insee.fr, nous allons jusqu'au niveau A88. Les zones d'emploi sont proposées dans les estimations annuelles et nous voudrions élargir aux estimations trimestrielles l'an prochain.

**Jean-Marc OFFNER**

Un de ces indicateurs territoriaux vous semble-t-il sous-utilisé dans la compréhension des politiques d'emploi ?

**Vladimir PASSERON, Insee**

Dans les directions régionales de l'Insee, ces indicateurs sont très largement utilisés. Ce panorama vise à clarifier les différences et les forces de ces sources pour en faire un bon usage. Je ne pense pas qu'elles soient sous-utilisées. Nous avons toujours à cœur d'améliorer les sources, leurs apports. La refonte du bulletin individuel du recensement est très orientée autour du marché du travail.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Vous envisagez donc d'inclure une question sur le télétravail dans le recensement.

**Vladimir PASSERON, Insee**

Nous la prévoyons dans la refonte du bulletin individuel.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, SG Cnis**

Elle est validée par le Cnis. Il est prévu qu'elle intègre le recensement de janvier 2025.

## **2. Le dispositif « Points de vente » : mesurer les surfaces commerciales à partir de sources administratives**

**Jean-Marc OFFNER**

Le monde du commerce est très chahuté. Les politiques publiques tentent, avec trente ans de retard, de freiner le développement des commerces en périphérie.

**Caroline IMBERTI, Insee**

*La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).*

Cette présentation complète la commission Territoires du 8 juin 2023 (synthèse, compte-rendu et diaporamas disponibles [en ligne](#)) qui évoquait les dynamiques commerciales, avec une présentation du Cerema exploitant les informations cadastrales, à travers la source Majic. L'idée avait également été évoquée de travailler sur la vacance commerciale à partir de la cotisation foncière des entreprises. Au sein de la division commerce de l'Insee, nous mobilisons ces deux sources chaque année pour produire une base des points de vente en France.

À travers cette base sur les points de vente, nous souhaitons connaître leur surface de vente, leur activité, leur chiffre d'affaires et leur effectif. Aujourd'hui, le dispositif est restreint aux établissements du commerce de détail en magasin et d'artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, etc.). Il résulte d'une compilation de sources fiscales et administratives. Nous partons du répertoire d'établissements Sirius et nous réalisons un appariement avec des sources fiscales : la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), la cotisation foncière des entreprises (CFE), ainsi que le fichier du cadastre Majic. Enfin, nous utilisons une autre source statistique, le dispositif Esane, pour obtenir plus d'informations au niveau de l'unité légale.

Nous partons du répertoire Sirius qui nous permet de connaître la date de création des établissements, leur activité, leur effectif et leur caractère actif ou non. Pour une année donnée, lorsque nous voulons construire notre base de points de vente, nous nous restreignons aux établissements du champ du commerce de détail en magasin et de l'artisanat commercial. Nous nous limitons aux établissements actifs cette année-là et nous mettons de côté les créations de l'année. Ces établissements sont ensuite appariés avec la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette source fiscale permet de faire le lien entre un établissement et tous les locaux qu'il occupe, avec la surface fiscale de chaque local. Cette source présente toutefois un inconvénient. Cette taxe est en effet payée avec un décalage de deux ans, ce qui occasionne un décalage de la production à n+3. Nous conservons les établissements qui paient cette CFE, ce qui exclut les établissements en cessation d'activité en n+1 ou n+2.

Nous obtenons plus d'informations sur les locaux occupés grâce au cadastre. La source Majic donne, pour chaque local, une surface principale (surface commerciale) et une surface secondaire (entrepôt, arrière-boutique, etc.). Cette source attribue une catégorie à chaque local, ce qui permet de distinguer un atelier d'un entrepôt ou d'un magasin. Nous utilisons aussi la taxe sur les surfaces commerciales, impôt qui ne concerne que les établissements de plus de 400 m<sup>2</sup> et un chiffre d'affaires annuel d'au moins 460 000 euros. Cette source nous donne accès directement à la surface commerciale du magasin et à son chiffre d'affaires.

À partir de ces sources, nous définissons ce qu'est un point de vente. Nous gardons tous les établissements du fichier Tascom et les établissements qui ont un local de catégorie magasin pour éliminer les établissements ne possédant que des bureaux et des entrepôts, notamment les établissements d'e-commerce. Nous utilisons le dispositif Esane pour obtenir des informations sur l'effectif et le chiffre d'affaires au niveau de l'unité légale.



Avec toutes ces sources, nous pouvons définir plusieurs variables. L'effectif est issu du répertoire Sirius dans 90 % des cas et de la base non-salariés dans 10 % des établissements. Si l'établissement correspond à une unité légale, nous pouvons utiliser l'effectif compris dans le dispositif Esane. Pour les manquants, nous procédons à des imputations. Nous avons quand même une couverture de 97 % de notre base. S'agissant du chiffre d'affaires, nous récupérons l'information dans Tascom pour 14 % des établissements. Pour tous les mono-établissements, nous pouvons récupérer le chiffre d'affaires via le dispositif Esane (64 %). Pour 20 % des établissements, nous n'avons pas le chiffre d'affaires directement et nous devons procéder à une imputation. Pour la surface, nous récupérons la surface commerciale indiquée dans Tascom pour les établissements de plus de 400 m<sup>2</sup>. Pour les plus petits, nous regardons si une surface principale est définie dans le fichier Majic. À défaut, nous utilisons la surface fiscale comprise dans le fichier de la cotisation foncière des entreprises. Pour ces petits établissements, il existe quand même un risque de surestimation des surfaces. Dans Majic comme dans la CFE, en effet, la surface peut inclure un peu plus que la surface de vente.

Ce dispositif offre un panorama des points de vente du commerce de détail en France et permet notamment d'effectuer des analyses sectorielles. Ainsi, le secteur de l'alimentaire non spécialisé (supérettes, supermarchés et hypermarchés) représente 50 % du chiffre d'affaires, plus d'un tiers des surfaces de vente et près d'un tiers des effectifs. S'agissant du nombre de points de vente par secteur, la répartition est plus équilibrée. L'alimentaire spécialisé et l'artisanat commercial recouvrent un quart des points de vente. 20 % des points de vente concernent l'équipement de la personne (habillement, chaussures), mais seulement 8 % concernent les loisirs, la culture et les technologies de l'information et de la communication. Nous pouvons aussi adopter une approche territoriale en croisant la grille communale de densité avec les aires d'attraction des villes (AAV). L'analyse montre que le nombre de points de vente pour 1 000 habitants est le plus important dans les bourgs ruraux non périurbains (6 magasins pour 1 000 habitants), devant les espaces urbains (5 magasins pour 1 000). Nous retrouvons un peu les mêmes tendances sur la surface de vente pour 1 000 habitants.

Nous produisons le dispositif Points de vente tous les ans et nous le mettons à disposition sur le CASD. Il a déjà fait l'objet de nombreuses publications. Un *Insee focus* diffusé en avril 2020 dressait un panorama des points de vente en France<sup>1</sup>. Un dossier avait également été inséré dans un *Insee références* « Les entreprises en France », en 2020, utilisant notamment une approche territoriale<sup>2</sup>. Actuellement, nous préparons une publication sur une exploitation longitudinale du dispositif pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Ce dispositif peut être produit tous les ans, une fréquence très intéressante pour suivre les évolutions. Nous nous appuyons sur des sources exhaustives et nous pouvons réaliser des analyses territoriales vraiment ciblées. Nous disposons d'informations au niveau de l'établissement et non seulement de l'unité légale. Nous pouvons définir des surfaces à partir d'une compilation de plusieurs sources. Ce dispositif pourra aussi résister au futur changement de NAF qui ne permettra plus de distinguer le commerce de détail en magasin et sur internet. Comme nous nous basons sur la catégorie du local dans Majic, nous pourrions mettre de côté les établissements qui n'ont que des entrepôts pour filtrer ceux qui ne sont que des magasins. Toujours en nous basant sur cette catégorie, nous pourrions même étendre cette méthode aux magasins du commerce de gros et aux établissements de services de proximité.

La base permanente des équipements (BPE) est diffusée tous les ans depuis 2008. Répertoire statistique d'établissements d'équipements et de services, elle couvre de nombreux secteurs (commerces, établissements sociaux, tourisme, transport, etc.). La plus-value du dispositif Points de vente réside dans la possibilité de calculer des surfaces et d'avoir accès au chiffre d'affaires au niveau des établissements.

Nous sommes contraints de décaler la production du dispositif de deux ans, du fait du paiement décalé de la cotisation foncière des entreprises. Aujourd'hui, nous excluons les créations de l'année, car l'entreprise ne paie pas la cotisation pour l'année de sa création. L'entreprise est censée effectuer une déclaration, mais nous n'avons pas de garantie sur le taux de couverture. Pour l'instant, nous les mettons de côté, mais ces créations constituent une piste d'amélioration. Toujours du fait de ce décalage dans la CFE, nous perdons les cessations d'entreprises en n+1 et n+2. Les exonérations de taxe ne représentent pas une difficulté en

<sup>1</sup> Clément Cohen, « 300 000 points de vente dans le commerce de détail », *Insee Focus* n°188, avril 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4474959>

<sup>2</sup> Arthur Cazaubiel, Clément Cohen, « Des commerces moins accessibles dans les espaces périurbains », *Les entreprises en France*, *Insee Références*, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986837?sommaire=4987235>

soi, car les entreprises doivent malgré tout réaliser une déclaration que nous pouvons récupérer. Enfin, il existe un risque de surestimation des petites surfaces de vente et nous devons imputer le chiffre d'affaires pour 20 % des établissements.

**Aurélien POISSONNIER, SSMSI**

Serait-il envisageable d'apparier le dispositif Points de vente avec la BPE pour ajouter les surfaces et le chiffre d'affaires ? Votre base comporte-t-elle l'adresse ou la géolocalisation des points de vente ?

**Caroline IMBERTI, Insee**

Nous avons l'adresse. En revanche, nous ne couvrons pas toute la BPE, puisque nous sommes concentrés sur le commerce de détail.

**Michel DUÉE, Insee**

J'ai notamment la responsabilité de piloter le pôle qui produit la BPE. Se pose plus généralement la question d'obtenir plus d'information sur les capacités des différents équipements, notamment la surface des points de vente, le nombre de places dans les cinémas, etc. Ces questions nous sont régulièrement posées. Nous essayons d'y travailler. À court terme, nous avons engagé un travail de refonte de l'application informatique qui devrait nous occuper jusqu'à mi-2024. Les avancées en termes de complétude d'information seront examinées dans un second temps.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Quelle diffusion prévoyez-vous pour les organismes qui ne passent pas par le CASD ? Pour les collectivités, ces informations peuvent se révéler très intéressantes, notamment pour éclairer leur politique d'aménagement.

**Caroline IMBERTI, Insee**

Je l'ignore.

**Une intervenante**

Insee.fr propose quelques chiffres clés au niveau national. À ce jour, les résultats détaillés ne sont pas publiés sur le site.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Des exploitations à la demande sont-elles possibles ?

**Caroline IMBERTI, Insee**

Je pense.

**Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Lorsque le comité du secret reçoit des demandes de ce genre, il renvoie vers le service des statistiques locales.

**Jean-Marc OFFNER**

Il serait intéressant de savoir si les directions régionales sont très mobilisées sur ces questions, si les agences d'urbanisme ou les collectivités sont demandeuses. Nous devons faire en sorte que ces données soient plus et mieux utilisées pour informer les débats publics locaux sur ces questions. Merci d'avoir repris le terme périurbain. Je vous encourage vivement à conserver cette typologie. C'est très certainement dans ces territoires que les enjeux se posent avec le plus de force.

## **Brigitte BOUQUET, Délégation interministérielle à l'accessibilité**

Nous sommes à la recherche de statistiques sur les établissements recevant du public, en particulier les établissements de catégorie 5. La base Sirene n'est pas exploitable pour nos besoins. Serait-il possible de distinguer la catégorie d'ERP à l'avenir ? Cette information permettrait aux mairies d'avoir une vision « scientifique » de leur petit commerce de proximité dans le cadre de leur commission d'accessibilité.

*Note postérieure à la réunion* : La base vectorielle BD TOPO de l'IGN pourrait répondre à ce besoin. Elle fournit des informations sur les établissements recevant du public (ERP) et les distingue notamment selon leur catégorie (voir description dans la partie 12.3 du document de présentation de la BD TOPO version 3.0 : [https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2021-07/DC\\_BDTOPO\\_3-0.pdf](https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2021-07/DC_BDTOPO_3-0.pdf)). Ces données sont toutefois à prendre avec précaution dans la mesure où la collecte des données est faite par moissonnage de différentes sources.

## **Nila CECI-RENAUD, Insee**

À ma connaissance, nous ne disposons pas de cette information dans nos données en entrée. Si ce critère s'appuie sur les surfaces, nous pourrions isoler des établissements.

## **Brigitte BOUQUET, Délégation interministérielle à l'accessibilité**

Non, la catégorie est liée au nombre de personnes qui peuvent être reçues. Je pense que nous effectuerons une saisine conjointe de l'Insee avec la DGE sur ce sujet.

# **III. PRÉPARATION DU PROCHAIN PROGRAMME DE MOYEN TERME (2024-2028)**

## **Finalisation de la rédaction des avis de la commission Territoires**

*Les propositions d'avis avaient été mises [en ligne](#) en amont de la séance.*

## **Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Avant de passer en revue l'ensemble des avis, je vous propose de rappeler la façon dont nous les avons élaborés. Pour préparer le programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis, nous avons engagé une première phase pour recueillir les besoins des utilisateurs et échanger avec les producteurs. Nous avons réalisé une consultation publique sur le site du Cnis, permettant de collecter 150 réponses exploitables. Parmi les thématiques majeures évoquées dans les besoins pour les années futures figuraient les sujets de territoires avec un besoin de statistiques locales plus développées, à des échelles plus fines. Des présentations ont eu lieu à toutes les commissions. Nous avons consulté les membres du bureau et du conseil du Cnis et conduit des entretiens avec des utilisateurs institutionnels, notamment l'Association des régions de France, les départements de France, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL). À l'issue de la consultation publique, les personnes pouvaient laisser leurs coordonnées. Nous avons organisé deux *focus groups* sur la transition écologique et les statistiques sociales.

À partir de tous les besoins recueillis, nous avons établi une 1<sup>ère</sup> liste partagée avec les présidents et rapporteurs de chaque commission. Nous avons ensuite rédigé des avis. Pour cette commission, nous avons retenu quatre thématiques :

- Observer la diversité et les spécificités des territoires ;
- Connaissance des collectivités territoriales ;
- Vivre et se déplacer sur les territoires ;
- Mieux connaître les économies territoriales.

Cette thématique étant relativement transversale, différents avis seront traités par d'autres commissions. La commission Services publics et services aux publics (SERPU) a notamment pris un avis « *harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux* ». La commission Démographie et questions sociales (DQS) doit adopter deux avis : « *Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie* » et « *Observer les inégalités sociales de santé* ». Enfin, la commission Environnement et développement durable (EDD) a rédigé deux avis qui disposent d'une dimension territoriale : « *Suivre l'état de la biodiversité* » et « *Inégalités socio-économiques et changement climatique* ». Certaines thématiques couvriront presque l'ensemble des commissions, notamment le changement climatique et les inégalités. Elles seront donc également déclinées dans la commission Territoires.

Je vous propose de passer en revue ces avis et de les finaliser.

### **Avis 1 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales**

*Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.*

*Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, ...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées.*

*Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infra-nationale.*

#### **Luc MAUCHAMP, DGALN**

Est-il possible d'ajouter la dimension de la biodiversité et de la nature dans ce paragraphe ? Le titre de l'avis évoque les transformations environnementales, mais l'avis lui-même fait essentiellement état de problématiques climatiques. Il faudrait ajouter les zones à forte vulnérabilité vis-à-vis des questions de biodiversité et d'eau, notamment la dépendance aux ressources naturelles (bois, alimentation, eau) qui permet de faire prendre conscience de la vulnérabilité de certains territoires et de renforcer les travaux de qualification de ces enjeux qui sont assez peu pris en compte aujourd'hui dans les analyses de risques.

#### **Jean-Marc OFFNER**

Cet avis devra s'articuler avec celui de la commission Environnement et développement durable sur la biodiversité.

#### **Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Sur des sujets très proches, nous pourrions organiser des inter-commissions.

#### **Didier LASSAUZAY, CGT**

L'avis a pour titre « observer la vulnérabilité ». Actuellement, des travaux de planification écologique sont menés au niveau territorial. Ne serait-il pas pertinent d'analyser les effets de cette planification et de voir si la vulnérabilité change en fonction de ces apports potentiels dans les territoires ?

#### **Jean-Marc OFFNER**

De nombreuses demandes portent sur des études, notamment sur l'impact. Or, un impact ne s'observe pas, il s'analyse, s'étudie dans le cadre de comparaisons avant/après ou de suivis longitudinaux. Ici, il est question de favoriser la création de nouveaux dispositifs d'observation statistique pérennes. Nous pouvons anticiper sur ces études à venir et constater que nous manquons de statistiques *ad hoc*. Pour autant, de

nombreuses études sont réalisées par des chercheurs qui produisent leurs propres données. J'aurai besoin de votre culture statistique pour déterminer si nous entrons dans le champ de préconisation de la commission.

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Dans la phase « *Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité* », nous pourrions ajouter « *de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées et de mesurer l'impact* ».

**Lionel VIGLINO, Insee**

En tant que fonctionnaire de l'Insee, je préfère rester neutre. Pourquoi orienter l'avis vers une observation négative de la vulnérabilité ? Il peut exister des effets positifs. Dans l'Est, le verglas est beaucoup moins fréquent. En Normandie, l'eau de baignade monte jusqu'à 20 degrés. Nos voisins allemands se moquent du réchauffement climatique. Les zones sud souffrent, mais les zones nord peuvent être avantagées. Nous pourrions adopter un avis un peu plus neutre.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous ne parlons pas de réchauffement, mais de dérèglement climatique. C'est tout à fait différent.

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Le réchauffement des eaux de baignade n'est pas forcément positif pour la biodiversité.

**Lionel VIGLINO, Insee**

Les avis sont certainement partagés. Or, dans une étude, il faut étudier les aspects positifs comme les aspects négatifs.

**Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Il faut aussi identifier ceux pour qui les effets sont positifs ou négatifs, car le pouvoir de parole est aussi très différent.

**Jean-Marc OFFNER**

Ces statistiques servent à accompagner des politiques publiques. Si le Cotentin souhaite valoriser son climat, il n'a pas besoin de la statistique publique pour cela. En revanche, pour les politiques publiques à anticiper et accompagner, il est important de pouvoir analyser les conséquences des transformations sur les territoires vulnérables au sens négatif du terme.

**Michel DUÉE, Insee**

Nous pourrions dire que nous voulons enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution, ce qui évite de faire référence à une politique publique en priorité.

**Jacques GARCIA, CESER Occitanie**

Au CESER, nous travaillons sur les sujets de changement climatique et tout ce qu'il entraîne. Or nous nous rendons compte que même au sein d'une région, il faut territorialiser davantage pour trouver des solutions d'atténuation ou d'amélioration. Tous les secteurs ne sont pas égaux. J'approuve donc totalement la 1<sup>ère</sup> phrase. À l'intérieur des régions, nous pouvons observer des différences. Les Pyrénées-Orientales n'ont pas vu l'eau depuis plusieurs mois, avec des conséquences redoutables sur la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage. Il faudrait préciser qu'il existe des différences profondes y compris à l'intérieur des régions. Je saisis également cette occasion pour saluer la grande qualité des précédentes interventions.

**Jean-Marc OFFNER**

Je n'ai pas le sentiment que le texte spécifie un niveau. Nous comprenons bien que sur ces sujets les échelles d'appréhension peuvent être locales. La thématique définira le territoire pertinent plus qu'un niveau institutionnel spécifique.

**Jacques GARCIA, CESER Occitanie**

Il faut se montrer le plus précis possible.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Il faut une brique de base pour épouser les différents types de territoires.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous pouvons trouver une formule pour préciser que nous n'allons pas nous appuyer sur des périmètres institutionnels qui ne sont pas *a priori* pertinents.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Je suggérerais d'indiquer « *sur les territoires pertinents* » à la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe, plutôt que « *l'échelle la plus fine* ». Il s'agit d'introduire l'idée de zonages sur mesure.

**Franck GARCIA, CESER Occitanie**

C'est tout à fait cela.

*L'avis 1 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

**Avis 2 : Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires**

*L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou périurbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements...*

*À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.*

*Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).*

*Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données d'enquêtes mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).*

**Didier LASSAUZAY, CGT**

Ne serait-il pas pertinent de relancer les Comités régionaux pour l'information économique et sociale (Cries) qui permettent de mettre en place des concertations ? À ma connaissance, seuls trois fonctionnent aujourd'hui en France.

**Michel DUÉE, Insee**

Les Cries qui fonctionnent présentent des différences. Certains se tiennent à un niveau décisionnel et permettent des échanges stratégiques, d'autres se développent à un niveau plus technique, avec l'Insee, les services de l'État et ceux qui produisent des statistiques dans les collectivités locales. Dans certaines régions, il n'existe pas de Cries, mais les échanges sont vraiment fructueux au niveau des Ceser. Il serait dommage de laisser entendre que le Ceser ne remplit pas cette fonction.

**Didier LASSAUZAY, CGT**

Les Ceser jouent un rôle un peu différent.

**Michel DUÉE, Insee**

Dans certaines régions, l'Insee participe aux réunions dans les Ceser et les échanges permettent quand même d'orienter les travaux statistiques.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Nous avons évoqué ce sujet de concertation en région avec les acteurs publics locaux en 2021. À l'époque, nous avons formulé un certain nombre de préconisations. Sans être totalement traité, le sujet a été abordé au sein du Cnis. Nous avons pris un avis à cette occasion (consultable [en ligne](#) dans le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2021, p.2, avis n°2). Nous pourrions effectuer un point sur cet avis avant de formuler de nouvelles préconisations. Nous entendons quand même votre remarque. Nous en tiendrons compte dans nos prochaines réflexions.

**Jean-Marc OFFNER**

J'entends aussi la remarque de Michel Duée. Nous avons tendance à vouloir démultiplier les instances en les spécialisant. Autant utiliser celles qui fonctionnent.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, SG Cnis**

À la suite de cette présentation en commission, nous avons réalisé, avec l'appui du réseau des directeurs régionaux de l'Insee, une publication pour faire le point sur la concertation statistique en région et ses différentes modalités.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Nous communiquerons la référence. N.B : « La concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques en région : le rôle de l'Insee », *Chroniques du Cnis*, n°30, juillet 2022, <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2022/07/CNIS-chronique-30.pdf>

**Brigitte BOUQUET, Délégation interministérielle à l'accessibilité**

Les éléments du rapport « Data et territoires » publié le 23 septembre 2023 ont-ils été pris en compte dans votre programme ?

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Non, ce document est trop récent. Nous pourrions cependant en faire état dans le traitement de cette question.

**Luc MAUCHAMP, DGALN**

Ce paragraphe est essentiellement socio-économique. Or, nous sommes confrontés aux mêmes enjeux sur le plan environnemental. Je proposerais d'ajouter le terme environnemental à trois endroits. À la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe, nous pourrions citer les « *atouts et handicaps environnementaux, écologiques et liés à l'eau* ». Les disparités liées à l'eau sont loin d'être anecdotiques. Dans le paragraphe suivant, il faudrait évoquer les

« fragilités et atouts environnementaux, économiques et sociaux ». Enfin, dans le dernier paragraphe, il faudrait ajouter les « aménités environnementales » dans la parenthèse. Il est de plus en plus structurant pour l'approvisionnement de bien connaître les dépendances d'un territoire à ses ressources. Ces éléments sont également très importants en termes de tourisme dans de nombreux territoires.

#### **Jean-Marc OFFNER**

Nous sommes dans l'idée de politiques publiques à développer par rapport à des disparités qu'il faudrait réduire. Vous seriez plutôt sur des portraits de territoire qui sont de l'ordre de la géographie et de l'écologie.

#### **Luc MAUCHAMP, DGALN**

Il existe de très nombreuses politiques ambitieuses à conduire pour gommer ces disparités. Sur l'eau, nous parlons de méga-bassines, de pompages. Les disparités historiques des territoires impliquent de vraies réorganisations des territoires pour gommer ou accentuer ces disparités. De la même manière, certaines zones sont extrêmement pauvres en ressources forestières. Or, il faudra de la forêt pour développer la biomasse. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une description du territoire. Le territoire tel qu'il est construit implique des politiques très variées et très puissantes à mettre en œuvre avec le changement climatique. Au-delà de la description, il existe de véritables enjeux de politiques publiques. La nature en ville constitue aussi un enjeu extrêmement fort. Or, là encore nous sommes confrontés à des disparités très fortes entre les territoires sur le verdissement. Une cartographie fine permet d'identifier les zones à reverdir dans Paris par exemple.

#### **Jean-Marc OFFNER**

Toutes les villes ont effectué ou effectueront dans les mois à venir leur cartographie sur le sujet. Il ne me semble pas que la statistique publique nationale ait un rôle à jouer en la matière.

#### **Michel DUÉE, Insee**

Dans la commission Environnement et développement durable, un avis correspond, me semble-t-il, à ce que vous souhaitiez. Il porte bien sur les disparités économiques et sociales entre les territoires.

#### **Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

L'avis de la commission EDD est le suivant : « *La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité économique et d'équité parfois difficilement réconciliables. La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions. Le conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles (exposition aux risques naturels, inégalités environnementales, contribution aux émissions de CO<sub>2</sub>, impact des mesures de transition par catégorie de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique notamment) ».*

#### **Pierre-Marie GEORGES, Association des maires ruraux de France**

Sans aller dans le degré de précision évoqué par M. Mauchamp, nous pourrions recontextualiser l'enjeu des aménités dans cet avis. Il ne s'agit pas de décrire l'ensemble des enjeux environnementaux, mais de mentionner les aménités dans le dernier paragraphe, après les équipements et services, pour aller dans le sens d'une analyse portée notamment par le dernier rapport de l'ANCT sur la typologie des espaces ruraux. Il faudrait saisir cet appel à travailler ces enjeux, en le mentionnant comme un niveau d'information important à observer.

#### **Michel DUÉE, Insee**

Je suis tout à fait favorable à la mention des aménités environnementales, mais le dernier paragraphe ne me paraît pas le bon endroit. Avant d'enrichir les données d'enquête avec les informations sur ces aménités,



il faudrait d'abord les mesurer. Nous n'en sommes qu'au début sur ce sujet. J'aurais donc mentionné cette notion dans le 1<sup>er</sup> paragraphe pour montrer les disparités territoriales en termes d'aménités.

**Pierre-Marie GEORGES, Association des maires ruraux de France**

J'y suis tout à fait favorable.

**Aurélien POISSONNIER, SSMSI**

Dans la dernière parenthèse, vous pouvez mentionner la délinquance, car nous sommes désormais capables techniquement d'enrichir les données d'enquête à partir des données de délinquance et nous observons de très fortes disparités territoriales sur le sujet.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous pouvons le mentionner par ailleurs.

*L'avis 2 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

### **Avis 3 : Compléter l'information statistique sur l'Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires**

*Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur l'Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité...) ou environnementaux.*

*Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.*

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Hier, j'étais interpellée par une personne qui s'étonnait que l'enquête nationale Mobilité des personnes ne couvre que la métropole. Les EMC<sup>2</sup> couvrent les DOM qui le souhaitent, mais elles n'abordent pas le volet longue distance. Or, ces territoires sont des îles dans la plupart des cas, en lien avec la métropole ou d'autres territoires continentaux proches. Du point de vue de la longue distance et des émissions qui en découlent, il faut regarder le sujet de plus près. Nous pourrions peut-être adapter les EMC<sup>2</sup> avec un volet longue distance, mais ce n'est pas la demande des collectivités.

**Fabien PEREZ, Sdes**

Effectivement, pour des raisons de coût, l'enquête Mobilité des personnes est réalisée en face-à-face sans interrogation dans les DROM. Le sujet est en réflexion pour la prochaine enquête. Je n'ai pas encore de réponse précise à vous donner. Nous en discuterons également avec le Cerema qui a déjà interrogé les DROM sur le volet des mobilités locales.

**Aurélien POISSONNIER, SSMSI**

Le SSMSI souscrit tout à fait à l'objectif. Cependant, nous ne sommes pas forcément en mesure de nous aligner sur l'avis. Réaliser une enquête dans les DROM coûte plus cher qu'en métropole. Nous n'avons pas le budget pour couvrir tous les territoires. Notre enquête nous coûte déjà un million d'euros et il a été compliqué de sécuriser le budget. Je doute que nous obtenions une rallonge pour étendre le dispositif à ces territoires.

**Jean-Marc OFFNER**

J'ai le sentiment que le Cnis joue son rôle en demandant cette extension.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Sans demande du Cnis, vous auriez encore moins la possibilité de conduire ces travaux. Nous ne pouvons pas nous censurer.

**Magali de RAPHELIS, SG Cnis**

Une remarque de forme nous est faite dans le *chat* : on parle désormais *des* outre-mer ou *territoires* d'outre-mer plutôt que *de* l'outre-mer.

*L'avis 3 tel qu'il est amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

#### **Avis 4 : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières**

*Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.*

*Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers.*

*Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des disparités de salaires des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).*

**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

Je travaille sur le développement de la coopération transfrontalière en matière d'emploi et de formation avec les pays voisins et je me réjouis de cet avis. Vous proposez une meilleure connaissance des disparités de salaire des deux côtés de la frontière. Comment la statistique publique utilise-t-elle l'information sur le pays d'origine des revenus qui est déclarée aux impôts par le contribuable frontalier ?

**Lionel VIGLINO, Insee**

Nous n'en disposons pas. Cette information est saisie par les contribuables, mais elle constitue l'une des seules informations des déclarations fiscales qui ne remontent pas à l'Insee. Ainsi, dans les zones des trois frontières, nous avons du mal à caractériser l'emploi local, ignorant le pays dans lequel le frontalier travaille. Les emplois sont différents, les niveaux de salaire le sont aussi. Il est dommage que la DGFIP ne nous envoie pas cette information.

**Jean-Marc OFFNER**

Serait-il utile que le Cnis recommande à la DGFIP de transmettre l'information ?

**Lionel VIGLINO, Insee**

Tout à fait.

### **Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

Vous proposeriez donc d'inscrire cette demande d'accès à l'information statistique dans l'avis.

### **Jean-Marc OFFNER**

Si cette démarche ne pose pas de problème éthique.

### **Lionel VIGLINO, Insee**

L'information est saisie par les contribuables dans le cadre de leur déclaration informatisée. Il n'existe aucune raison pour que nous ne la récupérions pas. Sa transmission représente quand même un coût marginal faible.

### **Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Nous parlons déjà de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de données sur les travailleurs frontaliers. Il est difficile d'être très précis dans un avis de moyen terme.

### **Lionel VIGLINO, Insee**

Il serait opportun de citer notamment le pays de travail.

### **Michaël VOLLOT, Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord**

Je suis demandeur de pouvoir identifier l'origine des revenus des travailleurs frontaliers sur nos territoires, entre la France, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne. Des zones d'influence se superposent et il serait important d'évaluer la part de chaque pays.

D'une manière générale, plus que la disparité des salaires, il faut mesurer le poids de ces salaires frontaliers dans les territoires. Les profils des travailleurs transfrontaliers sont extrêmement hétérogènes. Il serait intéressant de pouvoir mesurer les écarts de salaires entre les travailleurs frontaliers, et avec la population locale. Certains travailleurs transfrontaliers exercent des métiers peu rémunérateurs. Nous avons des signaux faibles, mais nous ne parvenons pas à mesurer ces dimensions. Pour nous, il est important de les mesurer à une échelle locale fine, *a minima* à l'échelle des intercommunalités qui mènent l'action publique en matière de logement et de mobilité.

Il faudrait aussi mesurer l'impact du phénomène frontalier sur ces territoires pour voir en quoi le travail frontalier affecte les territoires de manière négative. Si nous arrivons assez facilement à voir les aspects positifs, il reste encore beaucoup d'idées reçues. Beaucoup d'élus locaux pensent encore que le travail frontalier constitue un remède au chômage dans le Nord lorrain. Or, les quelques éléments dont nous disposons montrent que ce n'est pas forcément le cas. Nous avons besoin de statistiques publiques robustes sur le sujet. Je pense également au coût. Les données de l'Urssaf restent très globales. Localement, je ne suis pas capable de montrer s'il existe un lien entre le profil des travailleurs frontaliers et le niveau de prise en charge du chômage.

### **Jean-Marc OFFNER**

L'avis évoque l'idée de mobiliser les sources existantes. Nous pouvons demander que les fichiers existants soient plus accessibles. Il revient aussi aux usagers de la statistique de mener leur travail d'étude. Nous devons seulement bien vérifier que les statistiques dont vous pouvez avoir besoin pour mieux comprendre ces phénomènes transfrontaliers soient disponibles.

### **Didier LASSAUZAY, CGT**

Au début, l'avis parle de comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires transfrontaliers, mais le reste du texte est centré sur les travailleurs. Toutes les problématiques économiques et sociales n'apparaissent pas précisément. Le sujet n'est pas circonscrit aux travailleurs transfrontaliers. La seule mention de la fin ne me paraît pas suffisante.

**Michel DUÉE, Insee**

Il me semblait que la fin de l'avis ouvrait sur les autres sujets. À la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe, il faudrait indiquer plutôt « *en particulier le pays d'origine de leurs revenus* ».

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Je propose de remplacer dans la parenthèse du dernier paragraphe « *meilleure connaissance des disparités de salaires* » par « *meilleure connaissance des revenus* ».

**Luc MAUCHAMP, DGALN**

*Quid* de l'articulation entre cet avis et le précédent sur les outre-mer, avec les spécificités des transfrontaliers dans ces territoires ? Plus généralement, il faudrait noter une facilité d'accès ou une coopération plus intense avec les services statistiques des pays voisins pour accéder aux données et conduire des comparaisons.

**Michel DUÉE, Insee**

C'est déjà le cas. Au niveau local, il existe de nombreux observatoires transfrontaliers, avec des échanges de données. Des travaux sont également menés par l'Insee à l'échelon national pour récupérer des données des organismes statistiques ou sociaux des États voisins. Nous pouvons considérer que cet aspect est visé aussi dans la mobilisation des sources existantes.

**Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Dans le recensement, le trajet domicile-travail frontalier était détaillé dans les pays du nord, mais il ne l'était pas pour l'Italie et l'Espagne. Ne pourrions-nous pas demander une homogénéité dans le traitement des pays ?

**Jean-Marc OFFNER**

Il existe quand même de très nombreuses données sur les transfrontaliers. Il existe une mission spécifique, la mission opérationnelle transfrontalière (MOT). Les aires d'attraction des villes (AAV) ont également standardisé la façon de périmétrer les zones urbaines.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Dans le traitement du recensement, il faut une connaissance plus fine du lieu de travail.

**Michaël VOLLLOT, Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord**

De la même façon, serait-il possible d'affiner les migrations résidentielles dans les données du recensement ? Aujourd'hui, dans les données du recensement, nous savons que quelqu'un vient de l'étranger, mais nous ne connaissons pas sa commune de résidence. Cette information serait très intéressante pour analyser les migrations résidentielles transfrontalières de proximité. Nous découvrons par exemple que les flux résidentiels depuis le Luxembourg explosent actuellement à cause du marché immobilier. Si nous pouvions mesurer plus finement ce phénomène, nous gagnerions en qualité dans notre connaissance du fonctionnement des territoires transfrontaliers.

**Jean-Marc OFFNER**

L'avis 8 porte justement sur les trajectoires résidentielles.

*L'avis 4 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

### **Avis 5 : Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales**

*Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.*

*Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (dépenses d'action sociale...), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts...) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).*

*Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.*

**Jean-Marc OFFNER**

Cet avis souligne l'importance d'avoir une vision plus standardisée de l'action publique locale.

*L'avis 5 est adopté.*

### **Avis 6 : Estimer la population présente sur le territoire**

*Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.*

**Jean-Marc OFFNER**

Les élus doivent s'occuper de leurs habitants, mais aussi des usagers de leur territoire. Or, ces usagers restent très mal connus. Plus la métropolisation se développe, plus les usagers non habitants sont nombreux. Ces chiffres seraient très intéressants. La demande avait déjà été formulée précédemment.

**Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Nous avons besoin de ces données de population présente pour les enquêtes de mobilité touristique. Nous n'avons aucune source pour caler la population interrogée. Je suis heureuse de voir le mot « privé ». Nous attendons avec impatience ces sources. Au quotidien, avec nos enquêtes, nous arrivons à capter les habitants du territoire et nous pouvons caler sur le recensement de la population.

**Didier LASSAUZAY, CGT**

Incluez-vous les populations clandestines ?

**Jean-Marc OFFNER**

De fait, oui.

*L'avis 6 est adopté.*

## **Avis 7 : Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires**

*La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.*

*Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants et des seniors mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.*

*Il renouvelle sa demande de mieux documenter les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs (infrastructures cyclables) ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.*

### **Barbara CHRISTIAN, Cerema**

Nous avons besoin de disposer du revenu des personnes que nous interrogeons. En 2018, j'avais obtenu trois fois l'autorisation de tirer des échantillons dans Fideli pour travailler sur la vulnérabilité résidentielle. Cette démarche ne va cependant pas se poursuivre. Nous aimerions pouvoir étudier un appariement régulier de nos échantillons tirés dans le fichier des propriétés bâties pour intégrer de manière un peu industrielle le revenu dans nos enquêtes.

De la même manière, sur les émissions de gaz à effet de serre, nous demandons aux ménages de décrire leur véhicule alors que le répertoire Système d'immatriculation des véhicules (SIV) fournit toute la description du véhicule à partir de son numéro d'immatriculation, mais nous n'y avons pas accès, car nous ne faisons pas partie de la statistique publique. Nous voudrions industrialiser cet appariement pour fiabiliser nos descriptions de véhicules et travailler beaucoup plus facilement sur ces sujets d'émissions.

La loi d'orientation des mobilités va beaucoup aider à répondre au dernier paragraphe de l'avis. Des progrès importants ont été réalisés sur la connaissance de l'offre, mais l'information n'est pas harmonisée. Nous pouvons faire jouer les deux lois ensemble et proposer des standards. Sur la décarbonation, il faut aussi prendre en compte l'aspect logistique et la connaissance des émissions des entreprises sur le territoire, notamment les entreprises de transport. L'information existe chez les transporteurs de manière très détaillée, mais elle est privée et difficile d'accès. Tous mes collègues qui travaillent sur la logistique urbaine ont un besoin croissant de ces données. Nous parlons beaucoup de la mobilité des personnes et peu de celle des biens.

### **Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Deux avis dans la Commission EDD vont traiter de la mobilité : un premier avis sur l'évolution du transport de marchandises et un second avis pour observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Il y est indiqué notamment que « *le conseil souhaite que toutes les sources d'information disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociales et territoriales dans ces travaux dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions* ». Par ailleurs, un avis général pourrait être rédigé sur la consolidation des données et l'élargissement des statistiques aux organismes qui ne font pas partie du système statistique public.

### **Françoise MAUREL, SG Cnis**

Nous pourrions cependant tenir compte de votre remarque dans le dernier paragraphe : au lieu de « *mieux documenter les infrastructures* », nous pourrions indiquer « *mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures* ».

**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

Je renouvelle la proposition de M. Vollot de faire mentionner l'ancienne commune de résidence dans le recensement de la population pour pouvoir identifier les doubles mouvements auxquels nous sommes confrontés.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous avons rédigé un avis sur la mobilité résidentielle : il s'agit de l'avis 8.

**Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Pourquoi citez-vous précisément la mobilité des seniors ?

**Jean-Marc OFFNER**

En général, les politiques publiques locales s'occupent des actifs et oublient les enfants et les personnes âgées qui ont des modes de transport très différents. L'offre de transport est fondée sur un standard qui est de moins en moins présent.

**Aurelian CATANA, Choose Paris Région**

Pourquoi la mobilité des touristes n'est-elle pas incluse ? S'il s'agit de se faire une idée plus précise de la population qui utilise les transports sur le territoire, les touristes en font partie.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous pourrions lister à peu près tout le monde. Les touristes sont mentionnés dans l'avis précédent sur la population présente.

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Le thème des enjeux générationnels se décline dans plusieurs commissions, avec un focus sur deux populations, les jeunes et les retraités. Des demandes spécifiques ont été exprimées sur ces populations en matière de mobilité.

**Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Dans les modes actifs, il existe aussi la marche. La parenthèse sur les infrastructures cyclables est restrictive.

**Françoise MAUREL, SG Cnis**

Nous pouvons retirer la parenthèse.

**Jean-Marc OFFNER**

Ou citer les deux.

*L'avis 7 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

**Avis 8 : Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages**

*Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclines à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et*

*complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêt, prix du foncier, offre de formation initiale....*

*Le Conseil salue les travaux du service statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.*

**Jean-Marc OFFNER**

Finalement, ce sont les territoires en décroissance démographique que nous connaissons le moins alors qu'ils représentent un quart de la France aujourd'hui et pourraient être plus nombreux demain. Sur les territoires en croissance, nous savons faire. Il serait intéressant de mentionner les deux.

**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

L'ajout de l'ancienne commune de résidence au recensement de la population se révélerait utile. Dans cette liste de thématiques, ne pourrions-nous pas ajouter l'attractivité du marché du travail frontalier ?

**Jean-Marc OFFNER**

Nous pouvons nous concentrer sur l'attractivité du marché du travail.

**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

Il serait préférable d'évoquer les marchés du travail au pluriel. Le terme de frontalier devrait apparaître.

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Le sujet ne concerne pas que les frontaliers.

**Lionel VIGLINO, Insee**

Nous n'analysons pas suffisamment le sujet des expatriés. J'aurais bien suggéré à la Commission européenne d'ouvrir le sujet des fichiers individuels internationaux dans le prochain règlement sur les répertoires administratifs de population. La ville de Luxembourg se trouve à 30 kilomètres de la frontière. Au-delà des frontaliers, certaines personnes s'installent à Luxembourg. Mes collègues de l'inspection générale de la sécurité sociale du Luxembourg disposent d'informations complémentaires aux nôtres. J'ai accès à des informations sur ceux qui résident en France, le Luxembourg a la vision de ceux qui s'installent. Nous aimerions mettre nos fichiers en commun, mais nous nous heurtons à un problème juridique. Ce sujet mérite d'être ouvert au niveau européen.

**Jean-Marc OFFNER**

Pour la bonne compréhension des avis, je pense qu'il serait plus judicieux d'évoquer le sujet des transfrontaliers dans l'avis 4.

**Michel DUÉE, Insee**

Dans l'avis 4, nous parlons du marché du foncier. Nous pourrions ajouter les mobilités résidentielles.

**Lionel VIGLINO, Insee**

Il serait opportun de parler de la source fiscale de la DGFIP.

**Michel DUÉE, Insee**

Cet aspect me paraît trop pointu dans un avis, mais nous pourrions en parler lorsque nous examinerons la thématique en commission.



**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

L'évolution du recensement de la population peut-elle être mentionnée dans un avis ? L'avis évoque la mobilisation des sources existantes, mais ne fait pas mention d'une évolution éventuelle de ces sources.

**Dominique FRANCOZ, SG Cnis**

Nous pouvons indiquer « *mobiliser et enrichir les sources de données existantes* ».

**Alexandre PARMENT, Région Grand Est**

En citant par exemple le recensement.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, SG Cnis**

Nous ne pourrions pas aller dans ce détail.

**Magali de RAPHÉLIS, SG Cnis**

En revanche, nous pouvons faire remonter la demande à la Cnerp qui s'occupe du recensement.

*L'avis 8 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

**Avis 9 : Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux**

*La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.*

*Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.*

*Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.*

**Jean-Marc OFFNER**

Il s'agit de changer les échelles pour obtenir des informations plus localisées.

*L'avis 9 est adopté.*

**Avis 10 : Décrire les marchés immobiliers locaux**

*Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.*

*Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux.*

*Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.*

**Didier LASSAUZAY, CGT**

Dans le dernier paragraphe, il faut parler de l'artificialisation « nette » des sols.

**Jean-Marc OFFNER**

Le sujet est d'intérêt public et stratégique compte tenu de l'actualité.

*L'avis 10 tel qu'amendé en séance est adopté. Il est consultable [en ligne ici](#).*

## **CONCLUSION**

**Jean-Marc OFFNER**

Merci à celles et ceux qui nous ont suivis en visioconférence. Merci d'avoir participé très activement à la rédaction de ces avis.

*La séance est levée à 13 heures.*

***La prochaine commission Territoires se tiendra le 6 juin 2024 au matin.***

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

[Propositions d'avis pour le programme de moyen terme 2024-2028](#)

[Fiche descriptive - Enquête Avion-Train-Route Fréquentation touristique en Île-de-France](#)

[Fiche descriptive - Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema \(EMC<sup>2</sup>\)](#)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr), sur la [page de la commission](#)***

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

[Avis rédigés pour le programme de moyen terme 2024-2028, amendés suite à la commission](#)

[Diaporama - Indicateurs territoriaux sur l'emploi : état des lieux et perspectives - par Yves Jauneau et Vladimir Passeron, Insee](#)

[Diaporama - Le dispositif Points de vente : mesurer les surfaces commerciales à partir de sources administratives - par Caroline Imberti, Insee](#)

[Diaporama - Les Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema \(EMC<sup>2</sup>\) : demande d'avis d'opportunité - par Barbara Christian, Cerema](#)

[Avis d'opportunité - Enquête Avion-Train-Route – fréquentation touristique en Île-de-France – Choose Paris Region](#)

[Avis d'opportunité – Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema \(EMC<sup>2</sup>\) – Cerema](#)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://cnis.fr), sur la [page de la commission](#)***